

carte blanche

Catherine Buhbinder Professeur de morale à l'Athénée Royal Paul Delvaux

Cours de citoyenneté : apprenons à tous les élèves à penser !

La saga concernant le « cours de rien » est loin d'être terminée. Le public a-t-il bien perçu le mauvais procès que l'on a infligé au cours de morale et le sentiment des professeurs d'avoir été si mal compris et sacrifiés, ainsi que les difficultés organisationnelles qu'entraînent les décisions de compromis mises sur la table ?

Le vote du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles créant un cours unique de citoyenneté pour les élèves de l'enseignement officiel aurait pu représenter une étape décisive dans l'histoire démocratique belge. Enfin, on sortait de la logique du Pacte scolaire de 1959 qui divise les élèves sur les questions religieuses. Et pourtant, à ne pas oser supprimer les cours de religion obligatoires, on hypothèque ce cours de citoyenneté !

Car, sur le terrain, cette demi-mesure ne générera qu'un gros casse-tête organisationnel. La seule petite heure de citoyenneté pour tous les élèves, qu'il a été décidé de créer, est insuffisante pour permettre aux élèves de rentrer dans un débat ou une activité. Et la possibilité, pour les élèves, de choisir une heure supplémentaire est un choix tronqué dans la mesure où celle-ci sera organisée selon le cadre RLMO (religion/morale) dans lequel on regroupe les élèves selon d'autres normes que pour les cours généraux.

Nous devons donc dispenser un cours en deux morceaux, avec des élèves à la fois semblables et quelque peu différents. Quelle continuité donnerons-nous à ces deux morceaux ? Et, comment considérerons-nous les quelques élèves de religion qui ne suivront le cours de citoyenneté qu'une heure sur deux ?

Dès la publication de l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 12 mars dernier qui a déclaré le cours de morale « engagé » au même titre que les cours de religion, nous avons ressenti qu'il y avait méprise et mécompréhension par rapport à notre profession. C'est le Pacte scolaire qui

nous a imposé de nous profiler comme « laïques », selon une définition ambiguë et proprement belge de la laïcité. Et nous avons toujours souffert d'être mis en concurrence avec les professeurs de religion dans la mesure où la « morale » ne constitue pas une religion.

Le cours de morale a d'abord été créé pour les élèves dont les parents ne se réclamaient d'aucune confession. Cela signifie qu'il était, comme aujourd'hui l'EPA (Encadrement Pédagogique Alternatif, appelé inégalement cours de rien), le cours des ni/ni (ni juif, ni chrétien, ni musulman...). Il a mis du temps

avant de se trouver un contenu, tâtonnant entre l'actualité, les sciences humaines, les débats de société, les sorties, la critique des médias, la gestion des groupes, etc. Car l'absence de religion n'engendre pas une morale ; il n'y a pas de « morale laïque » ! Lorsque l'on quitte le cadre religieux, la morale ne trouve plus de fondement où s'enraciner et il n'est plus possible de « faire la morale ».

Nous devons donc dispenser un cours en deux morceaux, avec des élèves à la fois semblables et quelque peu différents

La morale, par contre, se réfléchit. Nous ne pouvons qu'apprendre aux élèves à penser, tant la pensée - c'est-à-dire le dialogue de la pensée avec elle-même - peut nous apprendre à éviter le mal (Arendt). Ainsi, c'est en décidant

d'introduire de la philosophie dans le cours de morale (vers 2002) qu'il est devenu, et par son programme, et par ses méthodes, et par le titre requis de philosophie pour l'exercer (en 2007), un cours structuré et consistant. Et nous sommes fiers d'avoir créé en Belgique un cours original où les questions de morale sont réfléchies et où la philosophie est sortie de sa gangue théorique. La philosophie est utilisée comme outil permettant à nos élèves d'apprendre à penser par eux-mêmes et nos cours sont engagés sur l'agir. S'ils se réfèrent aux philosophes ou à la tradition philosophique, c'est

dans le but de comprendre le présent et de se comprendre eux-mêmes. Peut-être avons-nous inventé les cours de citoyenneté que l'on réclame aujourd'hui ! Mais personne n'est venu nous demander ce que nous fabriquions en classe avec nos élèves. En tout cas, si nous appelons bel

et bien nos élèves à « s'engager » dans la société, ce n'est certainement pas contre les religions qui sont, pour nous, objets d'interrogation et d'histoire. Nos cours ne sont engagés que par la rigueur de la pensée. Et nos valeurs sont celles de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous ne pouvons que nous réjouir à l'idée d'enseigner dorénavant un cours que l'on appellera « philosophie et citoyenneté » et qui s'adressera à tous les élèves. Ce cours enfin général répond à toutes nos aspirations et remédie à nos anciens embarras. Dans ce cadre, le cours de morale n'aura plus aucune raison d'exister.

Mais encore faut-il que l'on nous reconnaisse comme étant les professeurs qualifiés et légitimes pour le dispenser. En nous mettant sur le même pied que les professeurs de religion, on ne nous a

donné aucune garantie de priorité, déniaient à la fois tout notre travail, notre expertise et la spécificité de notre statut. Contrairement aux professeurs de religion qui sont désignés et inspectés par leurs Églises respectives, les professeurs de morale sont désignés et inspectés par les pouvoirs publics sur base de leur titre et sans rapport avec un engagement philosophique.

En Communauté française, les professeurs de religion ont bel et bien donné des cours de religion ; c'est un autre cours et d'autres conditions de travail. Pour donner un cours de citoyenneté, ils devraient se « reconvertir » dans un projet professionnel différent.

L'actualité complexe et bouleversée d'aujourd'hui nous rappelle qu'il est urgent que l'école assume sa vocation qui est d'apprendre à tous les élèves à penser ! ■